

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Mesnil-Saint-Père**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 13 JUIN 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	6	6 + 3 pouvoirs

Date de convocation 6 juin 2025
------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice.**

Absents : **CROIX Mylène, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Représentés : **BREVOT Gérard pouvoir donné à LOYER Gilles, COLLOT Françoise pouvoir donné à HENRI Pascal, GAURIER Jacques pouvoir donné à BERTOUT Emilie.**

**Monsieur BOUILLET Francis** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : APPROBATION DU DERNIER PV**  
**N° de délibération : 23\_2025**

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 21 mars 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mylène CROIX. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2025.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 16 juin 2025  
Pascal HENRI,  
Maire



Pascal HENRI  
2025.06.19 14:34:00 +0200  
Ref:8949873-13464013-1-D  
Signature numérique  
le Maire